







Suppressions d'emplois au CER : non aux mutations imposées ! non aux baisses de salaires !

En raison des suppressions d'emplois votées par le parlement dans la loi de finances 2017, 44 emplois B et C sont supprimés à la DRFIP35.

Au Centre d'Encaissement de Rennes, qui perd deux emplois C en 2017, les deux plus jeunes agents C ont été sommés par la direction locale le 12 mai de faire une demande de mutation locale.

Cette mutation forcée, si elle se réalisait, aboutirait pour eux à la **perte des indemnités** spécifiques liées à l'activité industrielle des centres d'encaissement. La garantie de rémunération liée aux suppressions ou transferts d'emplois n'est que de trois ans et ne s'appliquerait que partiellement. La part d'indemnité spécifique obtenue par la lutte des agents de tous les centres d'encaissement en 2013 disparaîtrait immédiatement, soit environ 50€ par mois. Au bout de trois ans, c'est la prime industrielle qui serait perdue soit 170€. **Ainsi, par une décision autoritaire, la direction veut baisser les rémunérations de jeunes agents de catégorie C de 220€ par mois, soit près de 15 % de leurs revenus**.

Les agents du centre d'encaissement de Rennes, réunis en assemblée générale le 18 mai 2017, ont rejeté cette décision de la direction :

- cette décision est un précédent grave qui peut, dans les années à venir, se reproduire au CER et ailleurs, « *qui sera le prochain ?* »
- la perte liée à cette décision imposée autoritairement est très importante et met en péril l'équilibre financier des agents concernés et leurs familles,
- par rapport à leurs collègues des autres centres d'encaissement, les charges de travail par agent sont plus importantes : enlever deux agents va aggraver cet écart,
- les conditions de travail sont difficiles et réduire les effectifs ne peut que les dégrader pour les agents restant,
- des départs en retraite sont prévus pour les années à venir au CER et la direction peut les anticiper en maintenant les deux collègues en surnombre.

Les agents du Centre d'Encaissement de Rennes s'opposent à la mutation forcée de deux d'entre eux. Ils exigent leur maintien en surnombre et l'arrêt des suppressions d'emplois.

Nom – Prénom	Signature	Nom – Prénom	Signature